MAIRIE de CHOISY-LA-VICTOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-030
Arrêté portant restriction de circulation et occupation du domaine public

Le maire de la commune de Choisy-la-Victoire,

Vu le Code de la Route,

Vu le code pénal,

Vu les articles L 2212-1, à L 2212-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifiée relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre I – huitième partie – signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté ministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu l'arrêté du Maire n°2025-029 en date du 28/05/2025 portant permission de voirie,

Considérant que pour permettre les travaux de création d'un nouveau branchement d'eau potable au 186 à Choisy-La-Victoire (Oise) et sur demande de la SAUR sise à Compiègne (Oise),

ARRÊTE

Article 1er. – les travaux de création d'un nouveau branchement d'eau potable au 186 à Choisy-La-Victoire (Oise) aura lieu le 11/06/2025 et sur demande de la SAUR sise à Compiègne (Oise).

Article 2. - La circulation sera alternée par feux tricolores avec empiètement sur chaussée. Le stationnement et le dépassement seront interdit et la vitesse limitée à 30 km/h.

88, Grande Rue – 60190 – CHOISY-la VICTOIRE
Tél 03.44.78.22.14 – e-mail mairie@choisylavictoire.fr

Article 3. - La signalisation réglementaire sera mise en place par la SAUR.

Article 4. - Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Choisy-la-Victoire, le 28 mai 2025

Le Maire,
Brigitte PARROT



Publié le 28/05/2025
Mis en ligne le 28/05/2025